




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-64**

Séance publique du

3 février 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20170203- lmc1104186-DE-1-1 |
| Date de signature : 07/02/2017 |
| Date de réception : mardi 7 février 2017 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p> |

**OBJET : PROGRAMMATION DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES DANS LES MUSEES DE LA VILLE
POUR L'ANNEE 2017**

Le 3 février 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 27/01/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Reine MERGER, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Odile BONTHOUX, Madame Gaele LENFANT à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Eric CHEVALIER, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
Direction Architecture Patrimoine et
Musées

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 FÉVRIER 2017

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : PROGRAMMATION DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES DANS LES MUSEES DE LA VILLE POUR L'ANNEE 2017- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

En 2017, comme chaque année, diverses expositions doivent se dérouler dans les différents musées de la Ville.

En voici une présentation.

EXPOSITION: «Clémentine CARSBERG » – du 17 mars au 11 juin 2017 au Pavillon de Vendôme

Carte blanche à l'artiste Clémentine CARSBERG qui investira, durant le printemps, les salons du Pavillon de Vendôme en résonance avec l'architecture, le décor, les collections et l'histoire du lieu. Le fil conducteur sera comme un jeu des "erreurs", certaines dissimulées, d'autres affichées de façon complètement envahissante.

Le coût total pour la réalisation de l'exposition "Clémentine CRASBERG" s'élèvera à 17 239 € T.T.C

EXPOSITION: «ATELIER BUFFILE» - du 24 juin au 1 octobre 2017 au Pavillon de Vendôme et au Musée du Vieil Aix

Cette exposition hommage retrace 70 ans de création de céramique de l'Atelier BUFFILE. Créé en 1945 à Aix-en-Provence, par Léonie et Jean BUFFILE, cet atelier fait partie intégrante du patrimoine et de la création de notre ville. Cette exposition se déroulera dans plusieurs lieux de la ville. Le Musée du Vieil Aix présentera les céramiques historiques de

Jean BUFFILE alors que le pavillon de Vendôme évoquera la technique de la céramique, la continuité entre les pièces anciennes du père et celles de Vincent, le fils, mais également les collaborations de l'atelier avec les artistes. D'autres lieux participeront à cet événement : l'Atelier de Cézanne, la Galerie Marcelin et la Galerie Camille Moirenc.

Le coût total pour la réalisation de l'exposition "ATELIER BUFFILE" s'élèvera à 17 600 € T.T.C

EXPOSITION: «Nouveaux Regards 2017 » - du 13 octobre au 4 décembre 2017 au Pavillon de Vendôme

Depuis 2010, l'Atelier de Cézanne et l'Office de Tourisme, en partenariat avec l'École Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence, s'inscrivent dans une démarche volontaire pour encourager les jeunes talents issus de l'École d'Art.

En 2014 le Pavillon de Vendôme et le 3Bis f, lieu d'art contemporain, ont rejoint l'aventure, pour en faire un rendez-vous annuel. Le pavillon de Vendôme présentera une exposition collective de jeunes artistes sélectionnés.

Le coût total pour la réalisation de l'exposition "Nouveaux Regards" s'élèvera à 2 815 € T.T.C.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir:

- **PRENDRE ACTE** de l'organisation de ces expositions dans les musées de la Ville pour l'année 2017

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'élu délégué aux musées à signer toutes conventions ou tous les documents se rapportant à ces expositions afin de permettre leur organisation

DL.2017-64 - PROGRAMMATION DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES DANS LES MUSEES
DE LA VILLE POUR L'ANNEE 2017-

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 50 |
| Présents | : 40 |
| Abstentions | : 0 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 50 |
| Pour | : 50 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»